



Séance du Conseil municipal du 13 octobre 2025 PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	S. Barthassat Fleury, F. Baudet, J. Brand, G. Bron Schwartz, L. Cocquio, A. Cogne, M. Cogne-Balli, M. Comtat, M. Goepfert, J. Leresche, M. Meyer, M. Pelz, A. Roduit
Assistant :	D. Bolle de Paoli, Maire N. Pontinelli, Conseiller administratif P. Bavarel, Conseiller administratif M. Rodriguez, Secrétaire général
Procès-verbal :	F. Arfaras

Le président Arnaud Cogne ouvre la séance à 20h00.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité par 12 oui.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Il n'y a pas de communication.

3. Communications du Conseil administratif

Repas des aînés du 15 novembre 2025

Mme Bolle de Paoli informe de la tenue du repas des aînés le 15 novembre prochain et fait circuler une feuille d'inscriptions pour confirmer la présence des conseillers municipaux. Le repas sera confectionné par Mme Laurence Cogne et son équipe. Le menu sera transmis à la commission sociale pour décision. Le thème de cette année est « une note de musique ». Mme Bolle de Paoli avec l'appui de l'administration s'occupera de la mise en place des tables. Elle remercie la commission sociale pour son aide.

Absence lors d'une séance de commission

Mme Bolle de Paoli rappelle aux conseillers municipaux de bien vouloir s'excuser auprès du président de la commission concernée ainsi qu'auprès du secrétariat en cas d'absence à une séance de commission.

Subvention Blatten

Mme Bolle de Paoli indique que toutes les communes du canton de Genève ont subventionné celle de Blatten (CHF 5'000.- pour Catigny) suite au drame qui s'est produit durant l'été. M. Matthias Bellwald, président de la commune de Blatten s'est rendu en personne à l'assemblée générale annuelle de l'association des communes genevoises (ACG) afin de remercier l'ensemble des communes. Il a également transmis un courrier de remerciements en allemand, avec traduction en français, qui sera transmis aux conseillers municipaux. Lors de l'assemblée, nous avons pu constater qu'il était très touché par la solidarité des communes genevoises. Les montants envoyés permettront d'améliorer la situation actuelle en logeant les habitants mais également à la reconstruction du village pour tout ce qui n'est pas pris en charge par les assurances.

Dossier Gravière

M. Pontinelli informe sur la décision du Tribunal fédéral déboutant la commune dans le cadre de son opposition au plan d'extraction. Il autorise l'exploitant à déposer une demande d'extraction auprès des instances cantonales. Le Conseil administratif a élaboré un tout-ménage qui sera prochainement distribué afin d'informer les habitants de la nouvelle procédure) et des enjeux pour cette nouvelle phase.

Le tout-ménage fait ressortir les garanties obtenues par la commune lors de la procédure d'opposition devant les différents tribunaux, notamment l'accessibilité et la sécurisation pour les piétons et les cyclistes sur les chemins des Curés et - des Breux qui devront être accessibles en tout temps ; la création d'un comité de suivi composé des autorités et riverains, ainsi qu'un suivi hydrologique mensuel de l'exploitation. La commune va faire en sorte que ces garanties soient respectées.

En sus, le Conseil administratif va également exiger que les nuisances soient minimisées au maximum et éviter ainsi des dérives similaires à celles constatées par le passé sur différentes gravières en Champagne. Il est impératif que la zone ne serve pas à stocker des matériaux étrangers de la zone et que le gravier soit traité in situ.

Le Conseil administratif va rencontrer les gravieristes le 14 octobre 2025 afin de commencer les premières discussions. Un retour sera fait aux conseiller municipaux prochainement.

M. Pontinelli souligne un changement au niveau de l'agenda des commissions. D'ici la fin de l'année, une commission agriculture précèdera les séances du Conseil municipal, ceci afin de suivre l'évolution du dossier. Ces changements ont déjà été apportés sur CMNet.

Travaux rue du Trabli

Les travaux de la dernière étape concernant le tronçon entre le carrefour de la route de Vallières et le carrefour de la route du Nant-des-Crués ont démarré. La circulation a été rétablie sur le premier secteur entre le giratoire de Cartigny et le croisement de la route de Vallières permettant également au bus de reprendre son tracé. Les travaux de la dernière étape s'étendront sur deux mois. Une attention sera portée sur le possible report du trafic pendulaire sur la rue du Temple pouvant apporter des nuisances aux riverains. M. Pontinelli demande aux conseillers municipaux d'informer le Conseil administratif si les choses deviennent compliquées.

Pont d'Eaumorte

M. Pontinelli informe que les travaux sont presque terminés. Le pont sera ouvert au mois de novembre. La commune est en contact avec la commune d'Avully pour l'organisation d'une inauguration avec le pont en symbole qui relie les deux communes.

Agenda commission des routes

M. Pontinelli informe que deux commissions des routes sont agendées en novembre et décembre. La première traitera de la planification des travaux du PGEE et des aménagements urbains. La seconde sera dédiée à la problématique du tri des déchets.

Concernant les travaux de la rue du Trabli, M. Comtat demande s'il est prévu de réinstaller le miroir de la rue du Trabli sur le chemin de l'école. M. Pontinelli répond que cela est en discussion, il est envisagé de le supprimer en raison du passage à la limitation de 30km/h, mais la remarque est notée.

M. Meyer demande si le passage à 30km/h se fera en une seule étape. M. Pontinelli répond que, pour l'instant, la mise en œuvre du 30km/h est bloquée sur le Canton de Genève en raison des recours. Si les recourants sont déboutés, un abaissement de la vitesse à 30 km/h sera mis en place sur l'ensemble de la rue du Trabli, mais ce ne sera pas une zone 30. M. Bron Schwartz demande s'il y aura un maintien des passages piétons, ce qui est le cas.

Droit de préemption

M. Bavarel informe que la commission des bâtiments a préavisé défavorablement la préemption sur la parcelle No2263 sise sur la route Moulin-de-la -Ratte en zone de développement. La vente de ce terrain a été conditionnée au non-exercice du droit de préemption par la commune et le . Le courrier renonçant à exercer ce droit a été signé ce jour et sera adressé au notaire et au Canton dans les prochains jours.

Immeuble des Trois-Fontaines

M. Bavarel rappelle qu'il s'agit d'un immeuble locatif qui appartient à la commune. Les travaux avancent bien et le budget est actuellement tenu. À l'heure actuelle, le tableau des coûts laisse entrevoir une dépense totale de l'ordre de F 628'000. L'immeuble sera beaucoup plus joli et plus agréable à vivre pour locataires.

Commission des bâtiments du 27 octobre 2025 à 19h

M. Bavarel informe que M. Desbaillet et son architecte seront présents lors de la prochaine commission des bâtiments pour présenter les deux projets. D'une part, un hangar agricole au chemin des Breux incluant une exploitation de poulets et porcs, ainsi qu'un espace de vente directe. D'autre part, la réalisation d'un bâtiment de 42 logements. La séance est ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux.

4. Rapports de commissions

Commission sociale, scolaire, petite-enfance, jeunesse, aînés

M. Bron Schwartz donne lecture du rapport de la commission du 7 octobre dernier.

M. Bavarel demande comment inclure la subvention au budget 2026 alors que le membres de l'association Ferdinand ont besoin du montant en 2025. Mme Bolle de Paoli répond qu'en 2025,

la commune a déjà choisi une association. Ils sont au courant qu'ils doivent attendre 2026. Mme Cogne- Balli précise qu'ils ont bien compris. Ils ont des charges sociales qui tomberont en 2026, ce qui pourra faire partie de l'enveloppe. Mme Pelz ajoute que cela permettra de parer à leur manque.

M. Bavarel demande si, au niveau des lignes budgétaires, il est possible d'utiliser une subvention attribuée en garantie de déficit à une association et utiliser le non-utilisé pour une autre. Mme Bolle de Paoli répond qu'il ne s'agit pas d'une garantie de déficit. L'association sait qu'elle aura des factures à payer en janvier, l'argent de la commune les aidera en ce sens.

La commune n'avertit jamais les associations à qui elle donne des dons d'aide humanitaire avant que le budget ne soit voté par l'ensemble des conseillers municipaux. Une fois que le budget est voté, Mme Bolle de Paoli informe les associations que la commune leur versera une subvention en janvier. Les montants sont toujours inscrits au budget, c'est l'attribution aux associations qui n'est pas inscrite dans les lignes du budget.

Mme Bolle de Paoli ajoute qu'en plus de cela, une somme est attribuée en fin d'année à d'autres associations, avec des sommes moindres.

M. Leresche demande confirmation que ces montants seront bien versés en 2026. Ce qui est le cas.

Le président passe à l'approbation du rapport commun de la commission qui est approuvé à l'unanimité par 12 oui.

5. Questions

Proposition de cours/ateliers de jardinage ou connaissance de la nature

Mme Pelz a déjà abordé le sujet lors de la commission environnement. Elle propose d'organiser des cours/ateliers de jardinage ou connaissance de la nature. Beaucoup d'habitants de Cartigny ont des jardins et ne connaissent pas toujours les bons gestes. Elle propose, une fois par saison, une information sur, par exemple, la taille des fruitiers, ou l'écosystème. Il faudrait que la commune paye un professeur pendant une demi-journée, elle a en tête Mme Océane Gallay par exemple. Elle souhaite savoir ce qu'en pense le Conseil municipal

Mme Barthassat pense qu'il s'agit d'une bonne idée.

M. Pontinelli propose de creuser le sujet en en reparlant en commission. Il souligne qu'il est également possible d'utiliser les forces disponibles au sein de la commune.

Mme Pelz indique que cela rejoindrait le projet des grenouilles.

Mme Bolle de Paoli émet l'idée d'un grand repas à la fin de cette journée où chacun amènerait une spécialité de son pays. C'est une idée de moment convivial qui pourrait clore la journée.

Mme Brand demande à Mme Pelz si elle a pensé à l'école d'horticulture à Lullier pour l'animateur.

M. Roduit indique que Mme Burgener, qui possède un magnifique potager pourrait également partager son savoir-faire. Mme Pelz répond qu'il s'agit plutôt d'amener de la biodiversité dans les jardins.

M. Baudet souligne que cela pourrait se développer à d'autres activités.

M. Bron Schwartz demande si la commune organise des journées de ski. Mme Bolle de Paoli répond que cela a été le cas, mais elles avaient très peu de succès.

Le projet évoqué par Mme Pelz sera discuté dans la commission agriculture.

6. Divers

Mme Cocquio demande si quelqu'un s'est rendu à la séance d'information à Aire-la-Ville sur la fermeture du pont du Peney.

Mme Bolle de Paoli y est allée, la séance était très intéressante. La présentation sera transmise.

M. Christian Gorce, directeur de l'office cantonal du génie civil, a indiqué que l'installation du chantier est prévue dès le 6 octobre. Ces travaux sont nécessaires et se réaliseront sur 17 mois. Toutefois, le pont ne sera pas fermé à la circulation durant toute cette période, mis à part juillet et août 2026.

L'objectif de ses travaux vise le renforcement et l'élargissement de pont pour réaliser des pistes cyclables et des trottoirs aux normes de part et d'autre. Les bateaux des déchets se déplaçant depuis la Ville de Genève pourront continuer à naviguer. Durant ces 17 mois, une circulation alternée sera mise en place. Le pont ne sera fermé totalement qu'aux mois de juillet et août 2026. Une déviation par Verbois, Russin et Satigny sera mise en place.

Mme Bolle de Paoli indique que la maire d'Aire-la-ville a parlé de l'historique de ce Pont qui est très ancien. M. Baudet ajoute que le pont est tombé une fois.

Mme Cocquio regrette que le Canton n'ait pas pris la peine de faire une séance d'information en mentionnant les risques de report de circulation sur Catigny. Mme Bolle de Paoli relaiera. Elle précise que la séance a eu lieu quelque jours avant le début du chantier.

Sangliers

M. Bron Schwartz souhaite savoir si les gardes-chasses interviennent pour les sangliers qui viennent chez les privés. Mme Cocquio répond qu'ils interviennent sur les cultures, mais pas pour les privés. Le Conseil administratif propose d'appeler un garde-chasse qui habite Cartigny afin de voir qu'il faut faire.

Présentation du CERN

Le président cède la présidence à M. Roduit.

M. A. Cogne informe avoir participé à une visite très intéressante du CERN proposée aux élus des communes genevoises. Une nouvelle est prévue le 12 novembre prochain à 19h. Il encourage les conseillers municipaux à y participer.

M. Leresche confirme que la visite est intéressante car le CERN transmet aux politiques leur impact sur l'économie genevoise.

M. Roduit rend la présidence à M. A. Cogne.

Passage à huis clos

Le président passe au vote du passage de la séance à huis clos qui est approuvé à l'unanimité par 12 oui.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SCOLAIRES, PETITE ENFANCE, JEUNESSE, AÎNÉS

Rapport de la séance de la commission du 07 octobre 2025 Membres présents :

- Bron Schwartz Guillaume (président)
- Pelz Mélissa
- Cogne-Balli Melanie

Membres excusés :

- Barthassat Fleury Sabine
- Roduit Axel (vice-président)

Conseiller administratif : Bolle De Paoli Delphine (excusée)

Ont été abordés les sujets suivants :

SOCIAL :

- Audition de membres de la compagnie de théâtre la Temeraria, porteuse du projet « rire en résonnance » dans le but de financer un projet de clowns hospitaliers en Arménie.
- Audition de membres de l'association Ferdinand, qui propose des visites d'art thérapie pour les personnes atteintes de démence, leurs proches et les soignants.

Les membres présents proposent de financer 3'500 frs pour le projet « rire en résonnance », ce qui devrait permettre de finaliser le budget de fonctionnement du projet. La question se pose de savoir comment procéder, puisque le projet se déroulera ces prochaines semaines, alors qu'il s'agit d'une subvention pour 2026.

Les membres présents proposent d'attribuer la somme de 5'000 frs « coup de cœur » à l'association Ferdinand pour le projet Ferdinand.

Il est décidé d'auditionner une 3^{ème} association pour l'attribution du budget restant à disposition (6'500 frs) pour le développement d'un projet international.

Pour la Commission : Guillaume Bron Schwartz, président